



COMPTE- RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021

Date de convocation : 08 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 16

L'an deux mil vingt et un, le treize mars à 09 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : M. DEMAZURE Julien, Mme DUCHEMIN Marie- Christine, M. ANNE Olivier, Mme DEMAZURE Sabine, M. DENOYELLE Jocelyn, Mmes LEHÉRICEY Sandrine, LÉCLUSE Odile, PESQUET Catherine, BRUNET Laurence, MM. BRISBOUT Géry, GILLES Hugues, Mmes VINCENT Virginie, LABBÉ Vanessa, M. SÉMARD Benjamin, formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Mme FÉMEL Marie- Lise (Pouvoir à Mme DUCHEMIN), M. GUIRADO (Pouvoir à M. DENOYELLE), M. BAZILE Cédric (Pouvoir à M. BRISBOUT), M. MULOT Lionel

Mme LÉCLUSE est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée des pouvoirs qui lui ont été remis.

APPROBATION DU COMPTE- RENDU
Séance du 14 Janvier 2021

Mme LÉCLUSE souhaite, dans le cadre des questions diverses et plus particulièrement du bilan dressé relativement aux bons d'aide au pouvoir d'achat qui ont été mis à la disposition des neuvillais, que soit porté au compte-rendu le nombre total de foyers neuvillais : 970.

Elle souhaite également, que soit porté au compte-rendu la réponse qui lui a été donnée concernant les remboursements des adhérents du Centre Multiloisirs suite à la crise sanitaire :

Aucun remboursement n'a encore été effectué

Ces remarques étant entendues, le compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2021 est approuvé.

FINANCES

Compte administratif 2020
Affectation de résultats sur le Budget Primitif 2021
(délibération n°006/2021)

M. DEMAZURE rappelle que le compte administratif reflète l'exécution budgétaire de l'exercice comptable et le résultat au 31/12 permet, par son affectation, d'alimenter la section d'investissement du budget de l'année qui suit ainsi que la section de fonctionnement.

Le compte administratif, en tout point conforme au compte de gestion est adopté à l'unanimité, (M. DEMAZURE, Maire, comme le prévoit les textes, ne prend pas part au vote).

.../...

.../...

RESULTATS DE CLOTURE 2020

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2020	1 880 654.93	1 947 884.51
Excédent 2019 reporté		95 665.43
Totaux à la clôture 2020	1 880 654.93	2 043 549.94
Excédent de fonctionnement issu de la dissolution du SILG (Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée)		1 489.71
Résultat 2020		+ 164 384.72(1)

INVESTISSEMENT hors RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2020	372 067.22	313 580.47
Résultat 2019 reporté (excédent)		202 068.74
Totaux à la clôture 2020	372 067.22	515 649.21
Excédent d'investissement issu de la dissolution du SILG (Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée)		11 056.21
RESULTAT 2020 hors RAR (excédent)		+ 154 638.20 (2)

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2020 : (1)+(2) : +319 022.92€

INVESTISSEMENT avec RAR	Dépenses en €	Recettes en €
Soldes à la clôture 2020	372 067.22	526 705.42
RAR	22 909	64 956
Totaux à la clôture 2020	394 976.22	591 661.42
RESULTAT 2020 (excédent)		196 685.20

Les restes à réaliser sont constitués de dépenses engagées contractuellement (bons de commandes, marchés etc....) et de recettes certaines (arrêtés de subvention ...)

Les explications de M. le Maire entendues, les conseillers décident, à l'unanimité, de l'affectation suivante des résultats au Budget primitif 2021 (pour rappel : résultat de fonctionnement 2020: +164 384.72 €) :

- 106 293€ en 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (Recette de fonctionnement).
- 58 091.72€ en 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » (Recette d'investissement)

Budget primitif 2021 (délibérations n°007 à 010/2021)

M. DEMAZURE présente à l'assemblée le budget primitif 2021 qui, concernant le fonctionnement, est en augmentation de 1.3% : inflation et augmentation mécanique de la masse salariale .

Il précise concernant les dépenses de personnel que la commune se situe au-dessus de la moyenne des collectivités de même strate de population (2 000 à 3 500 habitants) , mais il souligne que la collectivité offre à ses administrés de nombreux services (crèche, cuisine centrale, CLSH, bibliothèque...) qui sont générateurs d'emplois.

M. DEMAZURE décline les programmes d'investissement envisagés :

Des frais d'études :

- Aménagement du centre-bourg
Il y aura une co- maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Rouen-Normandie qui sera en capacité de nous proposer une première esquisse du schéma d'ensemble fin Mai 2021
- Complexe sportif et associatif : nécessité de lancer les études avant- projet

.../...

.../...

Des travaux :

M. DEMAZURE souligne la volonté de la municipalité de continuer la remise à niveau des bâtiments :

- Insonorisation de classes dans les écoles
- Mise en place d'un revêtement sur le sol de la cour du restaurant scolaire
- Remplacement des huisseries à la crèche. Les travaux seront réalisés- afin de ne pas perturber le service- au fil de l'eau
- Remise à niveau des centrales de traitement de l'air au restaurant scolaire
- Eclairage de la bibliothèque
- Rideau métallique aux ateliers municipaux

Des acquisitions :

- Plan numérique aux écoles : l'école élémentaire Georges Brassens a répondu favorablement à la mise en place de nouveaux outils numériques dans les classes. L'école maternelle « L'Oiseau de Feu » n'y est actuellement pas favorable.
Dans le cadre du plan de relance numérique instauré par l'Etat, une subvention pouvant aller jusqu' 70% de l'investissement pourra être obtenue. Cette aide de l'Etat s'adresse aux seules écoles élémentaires.
- Panneaux du patrimoine : volonté de continuer l'opération entreprise en 2020 afin de mettre en valeur le patrimoine communal. Des actions seront menées en partenariat avec la Métropole Rouen- Normandie. Odile LÉCLUSE et Sabine DEMAZURE ont en charge ce projet.
- Un minibus en remplacement de l'actuel pour le transport, notamment des enfants au CLSH
- Une armoire ignifugée pour la préservation des archives communales dont l'Etat Civil et les registres paroissiaux que nous possédons. Un financement du Département à hauteur de 25% pourra être demandé.
- Du matériel informatique au secrétariat et la refonte du site Internet de la commune

Des aménagements :

- Création d'un parcours sportif et aménagement paysager sur la parcelle à l'angle de la rue du Froc aux Moines et de la rue des Andelys

L'ensemble de ces investissements nécessitera la réalisation d'un emprunt de 50k€.

M. DEMAZURE précise que la commune s'est, depuis 2014, désendettée, atteignant un niveau d'endettement de 491.11€ par habitant, inférieur à la moyenne des communes de la même strate de population.

Mme LÉCLUSE souhaite savoir si le matériel informatique projeté (portables) sera adapté aux logiciels en matière de performance et si les utilisateurs ont été consultés. Elle émet des doutes sur l'intérêt de choisir des ordinateurs portables plutôt que des ordinateurs fixes. M. DEMAZURE répond que cela se pratique dans toutes les entreprises, qu'il n'y a que des avantages (exemple : télétravail en période de crise sanitaire) et que les ordinateurs portables sont très performants aujourd'hui.

Concernant le budget de fonctionnement, M. ANNE souligne que la commune contribue au financement du CCAS à hauteur de 6270€.

Il rappelle aussi la part fiscalisée du SIDEAL : 84 000€. La commune abonde à hauteur de 7.3% du budget de fonctionnement du SIDEAL.

.../...

.../...

M. DEMAZURE invite les conseillers municipaux à délibérer sur le budget tel que présenté :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES (en €)	
011- Charges à caractère général	479 174
012- Charges de personnel	1 074 545
014 -Atténuation de produits	208 110
65- Autres charges de gestion courante	114 402
66 -Charges financières	31 500
67- Charges exceptionnelles	300
022- Dépenses imprévues	2 000
TOTAL	1 910 031
RECETTES (en €)	
013 -Atténuations de charges	26 209
70 -Produits des services	303 813
73- Impôts et taxes	877 880
74- Dotations et participations	581 218
75 -Autres produits de gestion courante	7 906
76- produits financiers	6 512
77 -Produits exceptionnels	200
002- Résultat 2020 reporté	106 293
TOTAL	1 910 031

INVESTISSEMENT	
DEPENSES (en €)	
16- Remboursement d'emprunts	116 334.54
20 -Immobilisations incorporelles	37 044
21 -Immobilisations corporelles	326 351.38
TOTAL	479 729.92
RECETTES (en €)	
001 -Solde exécution 2020 reporté	154 638.20
10- Dotations, fonds divers et réserves	86 068.72
13- Subventions d'investissement	141 643
16- Emprunts	55 200
27- Autres immobilisations financières	39 180
024- Produits des cessions	3 000
TOTAL	479 729.92

Le budget est voté à l'unanimité.

Taxes communales 2021 :

M. DEMAZURE invite l'assemblée à voter le maintien des taux des taxes communales tels que votés en 2020, avec cette particularité, cette année, que la Direction Générale des Finances Publiques demande d'intégrer au taux du foncier bâti la part de taxe foncière du Département qui est rendue aux communes au titre de la compensation de perte de taxe d'habitation suite à la réforme en cours. En conséquence, les taux votés seront les suivants :

	TAUX
TAXE HABITATION	13.16% (Taux figé à son niveau de 2019 jusqu'en 2022)
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	45.96% (Reconduction du taux 2020 : 20.60% + Taux de TFPD du Département : 25.36%)
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	40.83% (Reconduction du taux 2020)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers.

.../...

.../...

Fiscalisation de la participation communale au SIDEAL :

M. DEMAZURE rappelle au conseil que deux options s'offrent aux communes afin de financer la participation due au SIDEAL (84 000€ pour La Neuville Chant d'Oisel) :

- Fiscalisation : chaque contribuable voit apparaître sa contribution sur la ligne « Intercommunalité » de son avis d'imposition à la taxe foncière
- Inscription au budget primitif : c'est la commune qui paye directement au Syndicat.

Afin de ne pas alourdir le budget, la décision a été prise depuis de nombreuses années de fiscaliser cette contribution.

Le conseil municipal maintient en 2021 le principe de la fiscalisation.

Frais de représentation du Maire :

Le conseil municipal vote l'attribution d'une somme forfaitaire de 2000€ annuels au titre des frais de représentation de M. DEMAZURE.

Demandes de subvention 2021

Monsieur DEMAZURE rappelle que le budget d'investissement peut-être abondé par des subventions, en ce qui concerne :

- L'acquisition d'une armoire ignifugée : Le Département
- Le parcours de santé : Le Département (concernant les seuls agrès), l'Etat (DETR) et la Métropole Rouen-Normandie
- Le développement du numérique à l'Ecole Georges Brassens : plan de relance numérique par l'Etat

Le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter les subventions pouvant être obtenues.

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de 3 postes d'adjoint technique Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (délibération n°012/2021)

Les conseillers municipaux sont informés que deux agents titulaires sur un poste d'adjoint technique à temps complet ont réussi l'examen professionnel d'accès à l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

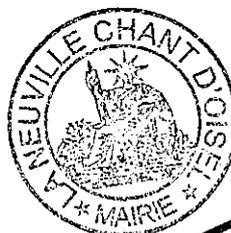
Un troisième adjoint technique travaillant en crèche a été promu au 1^{er} Janvier 2021 au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

M. DEMAZURE, afin de remercier l'engagement professionnel de ces fonctionnaires, propose de créer trois postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe l'un à compter du 1^{er} Janvier 2021 avec effet rétroactif et les deux autres à compter du 1^{er} Juillet 2021 et de supprimer trois postes d'adjoint technique ne modifiant ainsi, en rien, le tableau des effectifs.

Mme PESQUET précise qu'il est extrêmement rare que des adjoints techniques fassent la démarche de se présenter aux concours et examens professionnels et tient à saluer la démarche de ces agents. Elle souligne l'importance d'encourager de telles initiatives.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11h20



LE MAIRE
Julien DEMAZURE